

LE MOT DU PRES

Extrait du bulletin intercommunal

La C.C.V.T. sur tous les terrains

Si l'action engagée par la CCVT dans de nombreux domaines ne peut servir d'excuse au retard important qu'enregistre la publication de notre troisième bulletin d'information, elle peut en être une explication majeure tant les élus de la CCVT ont été sollicités depuis de nombreux mois. Qu'on en juge plutôt!

Une communauté élargie et donc renforcée

Au 1er janvier 2010, la CCVT a accueilli en son sein les trois communes d'Alex, la Balme-de-Thuy et Dingy-St-Clair. Cette démarche marquait l'aboutissement d'une coopération engagée depuis de longues années entre les trois communes et la CCVT aussi bien dans le domaine scolaire que social ou économique. Ce faisant, les trois communes d'Alex, La Balme-de-Thuy et Dingy-St-Clair ont rejoint une structure intercommunale plus importante que leur syndicat d'origine et la Communauté de communes a accru considérablement son poids.

Forte de cette nouvelle dimension, la CCVT a pu déployer son action dans nombre de domaines.

De la Charte Forestière au P.E.R.

Au lendemain de sa signature en juillet 2009, la Charte Forestière est passée du stade de l'étude à celui des premières réalisations en 2010 (logo, reportage sur la filière bois en Fier-Aravis).

Par ailleurs, depuis le début du mois de juillet, la CCVT a été agréée par le Ministère de l'Agriculture comme organisme porteur d'un Pôle d'Excellence Rurale, dispositif destiné à soutenir l'activité agricole de nos vallées, et plus particulièrement la production du reblochon fermier.

Du PPS (Programme Prévention Santé) au PLH (Programme Local de l'Habitat)

Dans le même temps, la CCVT qui avait soutenu depuis plusieurs années un programme de lutte contre les addictions a décidé, suite à une étude de santé menée au cours de l'année 2009, d'élargir son action en mettant en place un Programme Prévention Santé concernant toutes les classes d'âge et toutes les catégories de population de nos vallées.

Mais la CCVT ne pouvait pas ne pas prêter attention à l'un des problèmes majeurs de son territoire, le logement ; aussi s'est-elle engagée dans la réalisation du PLH qui s'est donné pour objectif d'augmenter d'ici six ans le nombre de logements locatifs aidés dans l'ensemble des communes.

Sans oublier le CDDRA, la TNT ni la Maison de Retraite

Le CDRA s'achevant fin 2010, les élus de la CCVT sont déjà invités à réfléchir sur son successeur le CDDRA (Contrat Développement Durable Rhône-Alpes);

Mais l'avènement proche de la T.N.T. (télévision numérique) en automne 2011 ne pouvait manquer de susciter la vigilance de la CCVT soucieuse de ne pas voir certains citoyens se retrouver d'ici un an devant un écran noir.

Quant à l'extension de la Maison de Retraite Joseph Avet, la CCVT y a largement contribué en assurant la maîtrise foncière pour les bâtiments rénovés et à construire.

> Le Président, Jean-Bernard CHALLAMEL



LA C.C.Y.T.

LE FONCTIONNEMENT DE LA CCVT

Les élus :

Un 5ème vice-président a été élu en la personne de Christian DEROUSSIN, Maire de LA BALME DE THUY, en charge du programme « contrat rivières » du Fier, et de toutes les questions ayant trait à l'eau.

Le Personnel:

Dorine PEREZ-RAPHOZ a remplacé Nicolas PEGAT dans ses fonctions d'ambassadeur de tri.

Elodie COLOMB remplace Audrey CODA-ZABETTA dans ses fonctions d'animatrice en milieu rural.

INFORMATIONS:

La Communauté de Communes des Vallées de Thônes se compose de 13 communes, dont 10 du Canton de Thônes :

La superficie totale est de 368.02 km pour une population d'environ 18162 habitants permanents au 01/01/10.





Communes	Population	Superficie en m²		
La Balme de Thuy	355	17.79 km		
Le Bouchet	245	18.52 km		
Les Clefs	587	18.47 km		
La Clusaz	1944	40.62 km		
Le Grand-Bornand	2243	61.42 km		
Manigod	952	44.12 km		
Serraval	692	, 19.73 km		
Saint Jean de Sixt	1266	12.21 km		
Thônes	6077	52.33 km		
Les Villards sur Thônes	1000	13.32 km		
Entremont	· 579	18.35 km		
Alex	975	17.02 km		
Dingy Saint Clair	1247	34.12 km		



« Plus je trie, plus je paie cher » : oui et non

Les tonnes de déchets triés coûtent environ 4 fois moins cher que les ordures résiduelles à traiter.

Ces économies ne suffisent cependant pas à compenser les variations économiques auxquelles nous devons faire face :

- augmentation du coût de l'incinération des ordures ménagères : + 13% en 2 ans,
- mise en place de nouvelles taxes dans le cadre du "Grenelle de l'Environnement",
- baisse du prix de revente des matières recyclées, liée à la crise économique,

- fluctuation des prix du carburant,
- investissements importants.

Le tri n'engendrera pas de baisse du du montant des redevances mais il permet de limiter les augmentations.

Mais le tri est avant tout un geste important pour la planète et la sauvegarde de nos ressources naturelles.



Le saviez-vous?



Lorsqu'ils ne sont pas recyclés, les déchets sont brûlés ou enfouis.

Ces techniques dégagent de la pollution dans l'air et dans le sol et ne sont pas durables.

En triant, on limite le recours à ces techniques.

Le tri permet de remplacer les matières premières (le pétrole, le bois, l'eau, les métaux) par les déchets recyclables.

LE TRI, ON DIT OU!

TRIEURS, TRIEUSES : BRAVO !!!

En 2010, grâce aux gestes de tri de l'ensemble des habitants de la CCVT, les déchets d'emballages ont eu une seconde vie !!



Le compostage, une idée fertile!

Le compostage des matières organiques présente un double avantage :

- la diminution du volume des ordures ménagères,
- la production d'un engrais naturel idéal pour vos fleurs et vos plantes!

La GCVT vous propose des composteurs au tarti de 203. Profitezen l 04 50 19 10 08

Accès internet www.ccvt.fr

DECHETTERIES



Tous les habitants de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (C.C.V.T) ont accès aux cinq déchetteries : Thônes, St-Jean-de-Sixt, Manigod, Serraval et Dingy-St-Clair.

	THONES									
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés				
13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	8h-12h 13h30 18h	fermé				

Déchets acceptés: DEEE¹, encombrants, gravats, incinérables, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles batteries², huiles², pneus², DMS³, collecte sélective (verres, journaux, emballages).

Accepte les cadavres d'animaux < 40Kg aux horaires d'ouverture.

Accepte les déchets des professionnels

	ST JEAN DE SIXT								
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés			
13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	8h-12h 13h30-18h	fermé			

Déchets acceptés: DEEE¹, encombrants, gravats, incinérables, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles batteries², huiles², pneus², DMS³, collecte sélective (verres, journaux, emballages).

Accepte les cadavres d'animaux < 40 Kg aux horaires d'ouverture.

Accepte les déchets des professionnels

	MANIGOD									
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	san	nedi	dimanche et jours fériés			
fermé	forms 6 44h 47h forms 6 44h 47h 44h 6		14h-17h	14h-17h fermé 14h-17h	14h-17h	Heures d'été	Heures d'hiver	fermé		
rerine	140-170	terme	140-170	1411-1711	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h- 17h	rerine			

Déchets acceptés : encombrants, gravats, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles, batteries², huiles².

SERRAVAL								
lundi	mardi	mercredi	Jeudí	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés		
13h30-16h30	fermé	fermé	fermé	fermé	9h-12h	fermé		

Déchets acceptés : encombrants, ferraille.

	DINGY SAINT CLAIR								
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés			
fermé	fermé	13h30-17h30	fermé	fermé	8h-12h 13h30-17h30	fermé			

Déchets acceptés : DEEE¹, encombrants, gravats, incinérables, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles batteries², huiles², collecte sélective (verres, journaux, emballages).

- ¹DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (réfrigérateurs, fours, télévisions, téléphones etc.)
- Huiles moteur, pneumatiques et batteries: interdit aux professionnels, particuliers acceptés (maxi 4 pneus).
 DMS: Déchets Ménagers Spéciaux (peinture, solvant...).

Elagage : section inférieure à 10 cm.

Déchets interdits :

- amiante ou tout matériau en contenant ;
- déchets contaminés de la profession médicale ;
- médicaments ;
- souches d'arbres ;
- cuve à fuel :
- déchets présentant un risque pour les personnes : bouteilles de gaz, armes, explosifs, extincteurs...

Pour vous en débarrasser, adressezvous aux producteurs de ces déchets.

Conditions d'accès

Accès gratuit :

- pour les particuliers, jusqu'à 2m3/jour ;
- pour les professionnels, DEEE, ferraille, gros cartons.

Accès payant :

- pour les entreprises, artisans, commerçants
 - 1 ticket pour 1 m³ ou 1/2 m²
 - > 1 ticket pour 10 L ou 5 L de DMS
- pour les particuliers
 - à partir de 2 m³/jour : 1 ticket par m³ ou 1/2m³

Accès interdit :

- véhicules dont PTAC> 3,5T
- remorques dont PTAC> 750kg

TÉLÉYISION

de l'analogique au numérique

Le temps du changement

Aujourd'hui:

Jusqu'au mois de juin 2010, les communes des vallées de Thônes ont été couvertes par un réseau d'émetteurs analogiques répartis, depuis l'origine, en :

7 émetteurs généraux installés par les chaînes,

16 émetteurs locaux installés aux frais des communes.

En septembre 2011, ce système cessera d'exister.

D'ici un an :

Ce système cessera d'exister et sera remplacé par la télévision numérique terrestre.

En Haute-Savoie et dans nos vallées, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (C.S.A.) a fixé la date de passage au « tout numérique » dans la zone de réception de France 3 Rhône au 14 juin 2011 et dans la zone de réception France 3 Alpes au 20 septembre 2011. La diffusion analogique depuis tous les émetteurs de ces zones devra être impérativement arrêtée à ces dates.

Comment cela va-t-il se passer?

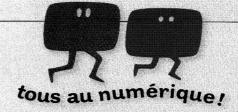
Cas le plus général : Le respect des obligations de couverture imposées aux chaînes de télévision.

Aujourd'hui, presque 91 % de la population métropolitaine est couverte par la TNT hertzienne terrestre (que l'on reçoit grâce à l'antenne râteau). La loi du 5 mars 2007 prévoit qu'au 30 novembre 2011, les chaînes gratuites actuellement diffusées en mode analogique (TF1, France 2, France 3, France 5, Arte, M6) devront être recues en mode numérique par voie terrestre par 95 % des habitants. Le Conseil a adopté la liste des zones retenues pour la desserte de la TNT dans notre région. Le détail de ces zones est disponible sur le site internet : www.csa.fr/TV numerique/tnt zones cartes. https://php.csa.fr/to.numérique », afin de garantir la continuité de la réception des chaînes.

<u>Mais tous les émetteurs analogiques ne seront pas reconduits en</u> mode numérique.

Pour atteindre les objectifs de couverture nationale et départementale, la loi n'exige pas que tous les émetteurs analogiques soient convertis au mode numérique. En France, le déploiement de la TNT est entièrement financé par les chaînes. Le Conseil n'a pas, en l'état actuel des textes, le pouvoir de leur imposer d'aller au-delà des obligations de couverture fixées par la loi ou des engagements déjà pris par elles devant lui. Il a donc établi la liste des émetteurs analogiques qui seront éteints lors du passage au « tout numérique ». Sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, 16 petits réémetteurs sont concernés.

Des cartes de couverture définitive seront fournies par le C.S.A. environ six mois avant le passage à la télévision « tout numérique ».



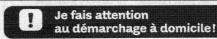
Qu'en sera-t-il alors ?

Première hypothèse: possibilité de réorientation d'antenne L'arrêt d'un émetteur analogique sur une zone ne signifie pas que l'ensemble de cette zone ne pourra plus recevoir la TNT par voie hertzienne terrestre. Bien souvent, une simple réorientation d'antenne vers un émetteur voisin suffira à bien capter les chaînes de la TNT.

Deuxième hypothèse : l'écran reste noir

Théoriquement, le téléspectateur dispose d'autres modes de réception : la diffusion par satellite, par câble ou par l'ADSL





Existe-t-il des aides?

Des aides ont été mises en place pour passer à la télé tout numérique, attribuées sous certaines conditions:

- des aides financières pour l'achat, l'adaptation ou l'installation d'une réception numérique dans ma résidence principale.
- une assistance technique pour la mise en service de mon poste principal et/ou la recherche et la mémorisation des chaînes. Cette aide gratuite à domicile est réservée aux foyers dont les membres ont 70 ans ou plus et /ou souffrant d'un handicap ≥ 80 %.

CONCLUSION : selon nos toutes dernières informations, la commune de La Balme de Thuy faisant partie de la zone de réception de France 3 Rhône ferait son passage au tout numérique le 14 juin 2011.

IMPORTANT, nous vous recommandons la plus grande vigilance envers tous les démarchages (y compris par téléphone), personne n'ayant le droit de se présenter au nom de la mairie ou avec un prétendu accord de la mairie.

Avant toute décision ou prise de RV n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie ou un élu proche de chez vous.